

RESISTANCE DES LA RENTREE !

Résistance aux expulsions d'élèves et de familles sans papiers !

Refus des lois sécuritaires !

C'est ce que des milliers de collègues dont les militants de SUD Éducation et de Solidaires ont fait cet été au sein du Réseau Éducation Sans Frontières. Nous devons rester mobilisés après la période estivale pour obtenir la régularisation de tous. Cela peut notamment signifier la mobilisation et la grève s'il manque des enfants de sans papiers en septembre dans vos écoles, collèges ou lycées : un préavis de grève fédéral spécifique a été envoyé au recteur et aux trois inspecteurs d'académie. Ce refus de la criminalisation des jeunes et de leur famille passe aussi par le refus des lois sécuritaires comme la loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance présentée le 28 juin en conseil des ministres et qui sera discutée à l'automne à l'Assemblée nationale.

Résistance aux mesures de rentrée.

Nous dénonçons d'abord les 7000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale (sur les 15000 de la fonction publique) et la mise au chômage de milliers de collègues précaires dont nous demandons le réemploi et la titularisation. L'annonce d'un CDI de la fonction publique ne répond pas à cette revendication. Cela ne peut que nous inquiéter alors que semble s'amorcer une réforme du second degré

qui toucherait les horaires d'enseignements, les statuts... Les remises en causes des pondérations horaires (1^{ère} chaires, heures de laboratoire...) risquent de n'être qu'une 1^{ère} étape.

Nous appelons aussi à combattre la loi Fillon et les mesures de Robien. Dans le 1^{er} degré, sont en particulier concernés " Base élève ", le projet de direction d'École ; dans le second degré les Conseils pédagogiques l'application de la réforme des ZEP " ep1 " dans les collèges, la décentralisation des TOS, pour ne citer que les plus marquantes. Dans ce 4 pages vous trouverez les positions de SUD Éducation



et des conseils pour mener des actions collectives de boycott, de résistance ou simplement de précaution contre ces mesures. Cette attitude syndicale est pleinement justifiée par l'autoritarisme d'un gouvernement, qui d'échecs électoraux en crise du CPE et scandale Clearstream, a

perdu toute légitimité pour imposer sa politique.

Résistance aux tentatives de division des personnels.

C'est dans cette optique que nous appelons les personnels à se réunir en AG dès la rentrée dans les établissements et les villes.

Les traditionnels rassemblements de début septembre devant les IA et les Rectorats doivent être l'occasion d'AG intercatégorielles (1^{er} degré, 2nd degré, Atos) de ville ou de département pour coordonner la résistance à la politique gouvernementale. Là nous paraît l'essentiel et, dans ce sens, nous appellerons à la grève de l'Éducation prévue dans la deuxième quinzaine de septembre par l'intersyndicale FSU, UNSA, SGEN, CFDT, CGT.

Néanmoins les personnels doivent savoir qu'au niveau national SUD Éducation n'est toujours pas invité aux intersyndicales.

Pour que cette grève ne soit pas qu'une action de témoignage, il est important que se tiennent un maximum d'assemblées locales pour préparer cette grève et ses suites

Cette unité dont nous avons tous besoin pour gagner, les personnels à la base et de nombreuses intersyndicales départementales la pratiquent déjà. **C'est bien tous ensemble que nous pourrons faire reculer de nouveau ce gouvernement.**

Boycott des mesures Fillon - Robien !

Le refus des grandes fédérations de l'Éducation de rejoindre dans la grève le mouvement lycéen de 2004 a permis au ministre de Éducation, F. Fillon, de faire passer sa loi. Elle s'applique pour l'essentiel : remplacement à l'interne, programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), bourses au mérite, suppression des allocations familiales pour les absentéistes, centres fermés dès 14 ans. Dans la foulée cela a permis à De Robien d'innover lui aussi en approuvant dans le cadre de la Loi dite d'Égalité des chances, l'apprentissage junior dès 14 ans qui remet en cause l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Tout cela s'opère dans le cadre nouveau de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances, <http://www.education.gouv.fr/dossier/lolff/>) dans une logique de contractualisation des moyens selon les « performances ». Nous revenons ci-dessous, sur les principales nouveautés applicables dès cette année 2006/07. SUD propose de s'y opposer dans l'unité la plus large possible.

Inefficace et dangereux : boycott du conseil pédagogique !

(Imaginé par Allègre, prévus dans la loi Fillon, mis en place sous Robien)

Le conseil pédagogique est institué dans les collèges et les lycées, par la circulaire de rentrée du 27 mars 2006 (BO n°13 du 31 mars 2006). Ce conseil, dont les membres sont désignés par le chef d'établissement, doit « favoriser la concertation entre les professeurs pour coordonner les enseignements et les méthodes pédagogiques, la notation et les activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. »

Au moins trois bonnes raisons de refuser sa mise en place :

1.- Ses membres (un professeur principal de chaque niveau, un professeur de chaque champ disciplinaire, un CPE, le chef des travaux) **ne sont pas élus mais désignés par le chef d'établissement**, qui le préside. C'est inacceptable vu les attributions pédagogiques de ce conseil. Refusons cette nouvelle tentative de renforcer le pouvoir pédagogique des chefs d'établissement, une vieille rengaine depuis Allègre !

2.- **Les compétences du conseil** (coordonner les enseignements et les méthodes, la notation et l'évaluation des activités scolaires ; préparer la partie pédagogique du projet d'établissement) le conduiront à évaluer les pratiques, à faire des propositions et donner des consignes qui formateraient les pratiques pédagogiques des équipes et des collèges.

3.- **C'est un échelon supplémentaire de la hiérarchie qui se met en place**, au plus près des personnels. Au contraire il y aurait urgence à dégager du temps de concertation in-

clus dans les maxima de service pour les équipes et les projets décidés à la base.

C'est pourquoi SUD Éducation prend position pour le boycott de ce conseil, et appelle les enseignant(e)s du secondaire à refuser d'y siéger et d'appliquer les décisions qui en sortiraient.

Socle commun

Le socle commun publié cet été (BO n° 29 du 20 juillet 2006) n'innove pas. Son but est de créer des **champs transdisciplinaires à partir des programmes préexistants** pour « donner du sens à la culture scolaire fondamentale » : « 1- La maîtrise de la langue française (toutes les disciplines) ; 2- La pratique d'une langue vivante étrangère ; 3- Les principaux éléments de Mathématiques et la culture scientifique et technologique ; 4- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (toutes les disciplines) ; 5- La culture humaniste (Histoire, Géographie, Éducation civique, Lettres, Arts plastiques, Musique) ; 6- Les compétences sociales et civiques (Éducation civique, Histoire, Sciences, EPS) ; 7- L'autonomie et l'initiative (toutes les disciplines) ». Il favorise en outre la création des **mentions complémentaires aux concours** de la session 2007* (BO spécial n°6 du 13 juillet 2006, pp. 50-51) ; et, à moyen terme, **les remplacements en interne** préconisés par la loi Fillon.

Minimaliste, la culture commune proposée marginalise les arts. Elle correspond à une conception théorique, réductrice et utilitariste des savoirs, sans aucune réflexion sur les processus d'apprentissage, en particuliers collectifs. S'il préconise incantatoirement « un accompagnement adapté :

études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à Internet », aucun moyen réel n'est prévu pour une appropriation par tous les élèves en dehors du recours aux Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Enfin, ce « socle » est idéologiquement contestable par le poids donné aux compétences sociales et civiques : patriotisme national ou européen, élève comme sujet passif et non acteur de son éducation, enseignement du fait religieux. Sur ce dernier point, de nombreuses questions restent en suspens : au niveau des contenus, l'athéisme aura-t-il la place qui lui revient ? Sur la forme ces faits religieux continueront-ils à être enseignés par les professeurs de Lettres, d'Histoire et de Philosophie ou est-il prévu de créer des professeurs spécifiques ?

* Exemples. Les Mathématiques sont une mention complémentaire dans 13 concours ; les sciences physiques dans 11 concours. Un candidat au CAPES d'Histoire peut présenter une mention complémentaire en Arts plastiques, français, langues vivantes, documentation ; au CAPEPS, en français, mathématiques, langues vivantes, SVT.

Note de vie scolaire, le flitage des élèves c'est sans nous !

Cette mesure est censée contribuer à « pacifier » les collèges (circulaire de rentrée BO n°13 du 31 mars 2006 et modalités d'attribution BO n°22 du 1 juin 2006). Attribuée chaque trimestre de la sixième à la troisième, elle sera prise en compte pour l'obtention du brevet en 3ème. Stigmatisante elle fait jouer un rôle plus répressif qu'éducatif au Professeurs Principaux et aux CPE qui proposeront une note au chef d'établissement. Le **boycott** le plus collectif s'impose en refusant de décerner cette « note » aux élè-

Boycott des mesures Fillon - Robien !

ves de la 6e à la 4e. Pour les élèves de Troisième nous proposons la **moyenne d'office** pour ne pénaliser aucun élève ou, encore mieux, la **note maximale**.

Mesures De Robien : Réforme des Zep, classement « ambition réussite », continuer à résister.

Nous continuons à demander l'abandon de cette réforme et l'augmentation des moyens pour toutes les Zep (voir motion fédérale ep1 de mars 2006 sur le site de la fédération). Dans l'immédiat nous proposons :

- **La mise à disposition des 72 h des 4 professeurs « expérimentés » pour le travail des équipes**, ou au minimum jusqu'à 15 h devant élèves, (obtenue par exemple dans le cas du collège République de Bobigny, 93).

- **Le refus de se laisser encadrer par ces collègues et de mettre en place avec eux les PPRE ; le refus de toute initiative non décidée en équipe.**

-**le boycott des comités exécutifs locaux.** Dans les 249 réseaux « ambition réussite » un comité local de pilotage est créé (BO du 6 avril 2006/circulaire de rentrée sur l'éducation prioritaire). Nous invitons les directeurs d'écoles et éventuellement les professeurs référents « malgré eux » du type TZR à boycotter ou à la grève du zèle !

IUFM. Contre la mise en place des stages filés !

C'est une dégradation inacceptable de la formation initiale des professeurs des écoles ; c'est aussi la disparition d'une formation professionnelle polyvalente effective au profit d'un apprentissage sur le tas et la diminution des stages de formations continuées. L'UFM de Livry (93) a lancé un appel à la grève dès la rentrée. Nous appelons les collègues à suivre cet exemple (voir site fédéral)

NON au fichier **Base-élèves** !

Base-élèves est un dispositif sans précédent de fichage informatique des élèves dès la maternelle. Mis en place à la rentrée 2006 dans 21 départements, sa généralisation est prévue pour 2006/2007. Cet outil ne nous paraît pas destiné au seul service des besoins éducatifs des jeunes. Certaines informations (nationalité, suivi de réseau, langue et culture d'origine, situation familiale) comportent un risque de dérive (au vu des rapports Bénisti ou INSERM et de la loi sur la prévention de la délinquance). Nous proposons à l'ensemble des collègues d'en débattre en conseil des maîtres et en Conseil d'École avec les mairies et les parents, d'y voter une motion de rejet du dispositif et de la faire circuler (autres écoles, syndicats, presse). Nous rappelons que Base élève est directement concerné par le blocage administratif. **C'est pourquoi nous demandons à nos collègues chargés de direction de boycotter le renseignement de « Base élève ».**

Direction d'école, intégration

Dans la plus grande discrétion et depuis des années, un certain nombre de directeur(trice)s d'école, sont en grève administrative pour protester contre l'augmentation de la charge de travail et l'accumulation de tâches qu'ils doivent assumer. Le ministère a proposé un protocole qui a été refusé par tous les syndicats sauf le SE-UNSA. Il rentre en application dès la rentrée de septembre.

Les syndicats réclamaient, entre autres, une augmentation des décharges.

Le ministère bien sûr n'y a pas répondu. Il propose l'embauche d'un contrat d'avenir (EVS Emploi Vie Scolaire) pour soutenir la direction dans les tâches administratives (contrat de droit privé, payé au smic pour 10 mois sans formation, sans perspective de réembauche). **Les directeurs devaient en outre participer aux entretiens d'embauche, SUD Éducation a appelé à ne pas y participer.**

Après la lutte contre le projet de loi sur l'égalité des chances qui s'est soldée par le retrait du CPE, mettre 50000 emplois plus que précaires dans les écoles, relève du mépris.

Le 2^{ème} volet est l'utilisation de professeurs des écoles stagiaires comme décharge des directions d'école de 4 classes. Ces PE2 viendront un jour par semaine toute l'année pour remplacer les directeurs. Cette mesure est un scandale. Elle impose une prise de fonction sans formation et induit une diminution du nombre d'heures de formation initiale. Sur l'évaluation de ce stage dit filé, aucune information, personne ne sait comment la formation, le suivi pourra se mettre en place. L'utilisation des PE2 aura aussi pour conséquence une baisse du volume de la formation continue pour les titulaires, ce qui n'est pas acceptable (le stage filé va remplacer un stage de 3 semaines). On peut craindre le pire pour la suite.

Voilà donc des mesures qui ne coûtent pas cher et qui ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

Le gouvernement affiche sa volonté d'intégration des enfants handicapés. La loi prévoit la création de la maison du handicap, censée avoir une approche globale des problèmes. Que de flou sur son démarrage, des menaces pèsent sur les réseaux d'aide. La compensation du handicap est à l'appréciation d'une commission départementale. Est-ce qu'elle correspondra aux besoins réels des enfants et des enseignants ? Rien est moins sûr et nous devons exiger la signature de conventions. La loi prévoit l'embauche de contrat d'avenir pour aider les enfants dans la vie quotidienne, mais elle ne prévoit aucune formation pour ces personnels au statut précaire.

Les besoins sont réels dans les écoles. Une des réponses nécessaires pour une école de la réussite, c'est du personnel titulaire, permanent, formé qui puisse faire partie de l'équipe, pas des emplois sous qualifiés, sous payés et corvéables à merci.

Vie scolaire : l'année de tous les dangers !

Sécuritaire tous azimuts !

La langue en béton armé du BO sur l'intégration et la citoyenneté ne trompe personne : l'autoritarisme, avec l'emblématique note Vie scolaire, s'impose. Le rôle du correspondant "police ou gendarmerie", nommé sans équivoque « correspondant privilégié », est fermement rappelé ! Les yeux rivés sur les écrans de vidéo-surveillance, devons-nous bientôt partager notre bureau avec le flic de l'établissement ?

Sur un air de manager !

La LOLF monte en puissance, le gouvernement « modernise » la Fonction publique, le credo libéral c'est le « pilotage de et par la performance ». Les « projets Vie scolaire » et le Conseil pédagogique en sont des instruments.

Retour du « directeur Vie scolaire », un CPE désigné par la direction y siègera. Et le Ministère multiplie les provocations à propos des missions...

Tout est précaire !

La place croissante des personnels sous « CAE » pousse la logique de « *macdonaldisation* » : surexploitation, rotation continue, ni qualification, ni formation... Sur fond d' "Ambition Réussite", la grande valse des assistants d'éducation bombardés assistants pédagogiques et des postes de MI -SE « compensés » par des EVS dégradera encore le potentiel et l'environnement éducatif

SUD Éducation revendique :

- des créations de postes pour des pratiques éducatives vraiment émancipatrices ;
- la défense de notre identité par un statut amélioré garantissant notre autonomie pédagogique ;
- des étudiants salariés pour la Vie scolaire contre l'invasion de la précarité.

AG dès la rentrée dans les établissements

Rassemblement intersyndical devant le rectorat et les inspections d'académie :

Le mercredi 6 septembre 2006 à 14 h 00

Nous proposons aux autres organisations syndicales de se rencontrer pour mettre au point une démarche commune

SUD Éducation Académie de Créteil Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex
Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : sud.education.creteil@wanadoo.fr <http://www.sudeducCreteil.org>
Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Fédération Sud Education

17 boulevard de la Libération 93200 Saint-Denis tél 01 42 43 90 09 fax 01 42 43 90 32
fede@sudeducation.org